



Les Nouvelles du CHSCT 44

Numéro #11

MAI 2014

Le CHSCT 44 a changé de président. Le nouveau président est le nouveau directeur régional des Douanes, Christophe CUIDARD.

Le voeu soumis au CHSCT par la CGT demandant l'abandon du projet de la DGFIP de ne plus effectuer la mise à jour du DUERP que tous les 2 ans, a été adopté à l'unanimité. (Voir la déclaration liminaire de la CGT)

Toujours à la demande de la CGT, il a été reconnu que les mesures générales d'insertion des travailleurs handicapés devaient faire l'objet d'une consultation du CHSCT, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Prochaine visite du CHSCT programmée le 10 juin à la trésorerie de Paimboeuf.

Un rappel a été fait sur le rôle des directions dans l'organisation des visites du CHSCT.

Pour la visite du CFP de Saint-Nazaire portant sur le dispositif de retrait de l'amiante des façades du bâtiment, une date sera fixée (probablement un mercredi du mois de juin) par le responsable de site.

La séance de ce jour était consacrée à l'examen des DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels) et des PAP (Programme annuel de prévention) des directions de l'INSEE, de la DIRCOFI Ouest et du SRE (Service des retraites de l'Etat). Les services centraux de la tour Bretagne SI1C n'ont toujours pas présenté leur DUERP et la question posée à la Centrale pour le bureau SI1F (le CHSCT 44 est-il compétent ?) n'a toujours pas été tranchée.

DUERP INSEE

La CGT a souligné la qualité et l'exhaustivité du travail de recensement des risques, y compris des RPS (risques psychosociaux).

Cependant, les actions du programme annuel de prévention ne sont pas à la hauteur des enjeux, en particulier pour les services touchés par les restructurations. Pour la CGT, les garanties offertes aux agents pour sécuriser leurs parcours professionnels ne sont pas suffisantes. Les actions centrées sur la communication et l'accompagnement individuel ne suffiront pas à résoudre les difficultés rencontrées.

Au sujet du CNIN (Centre national informatique de Nantes) impacté par le transfert d'activités sur Metz, la CGT a déploré l'absence de suivi du plan d'action mis en place suite à l'expertise externe du cabinet SYNDEX. Le DR a annoncé qu'un point d'étape serait fait lors du prochain GT du CHSCT du 1er juillet sur l'avancement du plan d'action au CNIN.

Le directeur régional a par ailleurs reconnu qu'il avait eu la main un peu lourde pour « harmoniser » les cotations des risques RPS qui ne relèvent selon lui que du « ressenti ». Résultat : la quasi totalité des risques cotés A ou B (risques les plus élevés) par les agents, se retrouvent cotés C ou D après « harmonisation ». Le DR a assuré que cette erreur serait corrigée à l'avenir.

Le CHSCT 44 a émis à l'unanimité un avis défavorable sur le PAP de l'INSEE.

DUERP DIRCOFI

Christophe VIRIET (DRH) a présenté la démarche d'élaboration du DUERP à la DIRCOFI Ouest : réunions des chefs de service puis réunions de service avec émargement des agents et enfin groupes de travail directionnels.

Deux risques majeurs liés à la mission ont été recensés : risque routier et risque d'agression avec une rupture concernant ce dernier risque entre 2012 (3 signalements) et 2013 (20 signalements). 2 signalements à ce jour en 2014.

La CGT a demandé que les fiches de signalement soient transmises pour information au CHSCT 44, ce qui n'est pas le cas pour l'instant. La question a déjà été soulevée lors du dernier CTL de la DIRCOFI Ouest. La direction incite désormais les agents victimes d'agression ou leur chef de service à bien compléter et faire remonter cette fiche.

La CGT a constaté qu'en dehors de la 12ème Brigade de vérification, aucun des services nantais n'avait fait remonté de risques liés aux exigences du travail. Cette situation nous a semblé éloignée des réalités vécues par les agents sur le terrain, d'autant que, dans les autres départements de la DIRCOFI Ouest, les brigades ont fait remonter un nombre important de risques de ce type (20% des risques recensés).

Renseignements pris, il s'avère qu'à Nantes des chefs de brigade ont tout simplement refusé d'inscrire dans le DUERP les risques liés aux exigences du travail, estimant sans doute que les agents n'avaient pas à se plaindre de leur sort !

Dans ces conditions, la CGT a refusé d'émettre un avis sur le PAP de la DIRCOFI Ouest et demandé que de nouvelles réunions soient organisées dans les services concernés, en présence de l'assistant de prévention, pour procéder à un nouveau recensement des risques.

Le représentant de la DIRCOFI Ouest a indiqué que cela ne serait pas possible cette année en raison des contraintes temporelles, mais que l'année prochaine la direction veillerait tout particulièrement au bon déroulement de ces réunions de recensement des risques dans les brigades de Nantes et qu'elle demanderait à l'assistant de prévention d'y participer.

Au final, l'avis du CHSCT 44 sur le PAP de la DIRCOFI est défavorable (avis défavorable de la CFDT et de FO, refus d'émettre un avis CGT et Solidaires).

DUERP du SRE

La direction a présenté sa méthodologie : désignation d'un responsable par service, réunion de cadrage avec les responsables, réunions dans les services, organisation de groupes de travail pour l'analyse avec l'appui « d'experts » (médecin de prévention, Inspecteur Sécurité Santé au Travail). Le PAP a été présenté au CT du 24 avril. L'objectif pour l'année prochaine est de présenter le PAP plus tôt dans l'année.

La CGT a souligné la réelle volonté du SRE de s'inscrire dans une démarche préventive des risques professionnels, notamment dans le cadre des réorganisations de services importantes qui touchent le SRE et qui ont un impact direct sur les conditions de travail et la santé des agents. A cet égard, le SRE vient de transmettre au CHSCT 44 une fiche d'impact sur la réorganisation qui touche le département du programme de modernisation pour évaluer les conséquences sur les conditions de travail. Il s'agit d'une première. Cette fiche sera examinée lors du prochain GT du CHSCT 44, le 4 juin 2014.

Le CHSCT 44 a émis un avis favorable à l'unanimité sur le PAP du SRE.

Les représentants CGT